

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 23 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le lundi 23 mars 2026 à 16 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 23 mars 2026 à l'hôtel de ville.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Éric Boulianne, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Est absent monsieur le maire Luc Cauchon

Sous la présidence de monsieur le maire suppléant André Bilodeau

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, ainsi que monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N^o 13500-03-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation de procès-verbaux**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
 - 4.1 Offre de services pour les plans et devis du projet réfection de la montagne de la croix
 - 4.2 Mise en place d'un système de séquence pour l'option de gestion de la demande de puissance (GDP) à l'aréna de Clermont
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Projet de règlement VC-485-26 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments remplaçant le règlement VC-439-14
 - 10.2 Adoption – Projet de règlement VC-485-26 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments remplaçant le règlement VC-439-14

11. Comptes

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1. OFFRE DE SERVICES POUR LES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE RÉFECTION DE LA MONTAGNE DE LA CROIX
RÉSOLUTION N° 13501-03-26**

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la Montagne de la croix prévu au budget 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Atelier Vagabond en date du 15 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le mandat de réalisation des plans et devis pour construction ainsi que pour la gestion de projet de réfection du site de la Montagne de la Croix à Atelier Vagabond au montant de 15 930 \$ taxes non incluses;

QUE la présente résolution soit adressée à Atelier Vagabond.

**4.2. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SÉQUENCE POUR L'OPTION DE GESTION DE LA DEMANDE DE PUISSANCE (GDP) À L'ARÉNA DE CLERMONT
RÉSOLUTION N° 13502-03-26**

CONSIDÉRANT QUE l'option de gestion de la demande de puissance (GDP) est un moyen de réduire les factures d'électricité tout en contribuant à l'effort collectif de décarbonation de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE l'option de GDP permet de recevoir un crédit à la fin de la période d'hiver lorsqu'on réduit l'appel de puissance à ses bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut réduire ses coûts d'énergie à son aréna, améliorer l'efficacité opérationnelle et contrôler la consommation de façon durable et responsable;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec offre des appuis financiers pour profiter de l'option de la gestion de la demande de puissance;

CONSIDÉRANT la proposition de service de Trane Canada pour leurs services écoénergétiques et en solutions pour optimiser les coûts et la performance énergétique;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2026 à la réserve aréna;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat de mise en place d'un système de séquence de GDP incluant la gestion de charge à l'aréna de Clermont à Trane Canada au montant de 16 143 \$ taxes non incluses;

D'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint à déposer une demande d'aide financière auprès d'Hydro-Québec pour le programme de GDP;

QUE la présente résolution soit adressée à Trane Canada.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1.AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT VC-485-26 ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT VC-439-14

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a adopté le Règlement VC-439-14 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont peut modifier ce règlement conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives le 25 mars 2021 élargissant les pouvoirs des municipalités en matière de protection du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire améliorer son cadre réglementaire quant à l'occupation et l'entretien des bâtiments de son territoire ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-485-26 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments et remplaçant le règlement VC-439-14 ;

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

10.2.ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT VC-485-26 ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT VC-439-14
RÉSOLUTION N° 13503-03-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a adopté le Règlement VC-439-14 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont peut modifier ce règlement conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 23 MARS 2026

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives le 25 mars 2021 élargissant les pouvoirs des municipalités en matière de protection du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire améliorer son cadre réglementaire quant à l'occupation et l'entretien des bâtiments de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil extraordinaire du 23 mars 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet le règlement numéro VC-85-26 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments remplaçant le règlement VC-439-14.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

12. VARIA

13. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION N° 13504-03-26

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'assemblée soit levée à 16 h 48.

(Copie originale signée)

André Bilodeau
Maire suppléant

(Copie originale signée)

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale